# Programme INSIDER Peek & Cloppenburg

***Remarque: la version française des conditions de participation au programme Peek & Cloppenburg INSIDER et de la déclaration de confidentialité est fournie à titre informatif uniquement et n'est pas juridiquement contraignante. La version allemande fait foi.***

## Conditions de participation

Statut : 10/2025

Les présentes conditions de participation (« **conditions de** participation ») s'appliquent à la participation au programme de fidélité INSIDER de Peek & Cloppenburg (« **programme INSIDER de Peek & Cloppenburg** »).

### 1. Qu'est-ce que le programme Peek & Cloppenburg INSIDER?

Peek & Cloppenburg INSIDER est la carte client du groupe Peek & Cloppenburg (« **P&C** »). L'offre s'adresse aux clients qui souhaitent bénéficier d'une expérience client plus personnalisée et d'une communication personnalisée dans les magasins et boutiques en ligne des partenaires participant au programme. L'utilisation de la carte client Peek & Cloppenburg INSIDER, vous permet le regroupement des données collectées par les partenaires du programme dans un profil client unique. Ce profil client sert de base à la mise à disposition d'offres personnalisées, de prestations individualisées et d'autres prestations et avantages exclusifs dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER (« **avantages Peek & Cloppenburg INSIDER** »).

### 2. Qui est à l'origine du programme Peek & Cloppenburg INSIDER?

Le programme Peek & Cloppenburg INSIDER est géré par JC New Retail AG, Innere Güterstrasse 2, CH-6300 Zoug (« opérateur du programme »), qui est également votre partenaire contractuel. Veuillez envoyer votre courrier à JC New Retail AG, Postfach, CH-6302 Zoug.

Au moment de la publication des présentes conditions de participation, le partenaire du programme est **Peek & Cloppenburg AG**, Kalandergasse 4, CH - 8045 Zurich.

La liste des partenaires du programme est sans engagement et peut être mise à jour et complétée. Vous trouverez la liste actuelle et de plus amples informations sur les pages web du programme Peek & Cloppenburg INSIDER, par exemple sur https://www.peek-cloppenburg.ch/de/insider.

### 3. Comment puis-je participer au programme Peek & Cloppenburg INSIDER?

3.1 La participation est ouverte aux consommateurs résidant dans l'Union européenne ou en Suisse. La participation nécessite une inscription et est réservée à un usage privé. La participation en tant qu'entrepreneur et la participation multiple n'est pas autorisées.

**Remarque pour les personnes résidant en Allemagne**

Veuillez noter qu'il existe deux entreprises indépendantes en Allemagne, Peek & Cloppenburg, dont le siège est à Düsseldorf et à Hambourg. Le partenaire du programme P&C, dont le siège social est situé à Kalandergasse 4, CH - 8045 Zurich, fait partie du groupe Peek & Cloppenburg B.V. & Co. KG, dont le siège social est situé à Düsseldorf et dont vous trouverez les adresses des succursales sur peek-cloppenburg.de/de/stores.

3.2 L'inscription est possible via le site web du programme INSIDER de Peek & Cloppenburg et dans les magasins des partenaires du programme. Toutes les informations obligatoires doivent être fournies de manière véridique et complète. L'adresse e-mail est obligatoire et ne peut être utilisée par aucun autre participant. Pour vous inscrire via le site web du programme Peek & Cloppenburg INSIDER, vous devez disposer d'un **compte client.** Ce compte client est fourni par l'exploitant du programme, qui définit également les conditions d'utilisation du compte client.

3.3 Votre contrat de participation est conclu dès que nous confirmons votre inscription par e-mail. Nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions pour des raisons objectives, par exemple en cas de suspicion fondée de fausses informations ou d'inscriptions abusives. Il n'existe aucun droit à la participation. Si vous utilisez votre carte client Peek & Cloppenburg INSIDER pour collecter des points (provisoires) avant que votre inscription ait été confirmée, le crédit définitif des points est soumis à la condition que le contrat de participation soit conclu.

3.4 Afin d'éviter les inscriptions multiples, toutes les inscriptions sont comparées aux inscriptions existantes. Si vous avez déjà reçu une carte client Peek & Cloppenburg INSIDER, nous nous réservons le droit de refuser votre inscription ou de transférer votre participation existante vers un nouveau compte afin que vous puissiez continuer à bénéficier des points déjà accumulés et des autres avantages.

3.5 Le texte du présent contrat est enregistré par nos soins et mis à votre disposition sur simple demande. La conclusion du contrat n'est possible que dans la langue utilisée.

## 4. Quels sont les avantages du programme Peek & Cloppenburg INSIDER?

4.1 Le programme Peek & Cloppenburg INSIDER est conçu pour vous offrir une expérience client plus personnalisée avec les partenaires du programme tout en récompensant votre fidélité. Les avantages du programme vous donnent ainsi accès à divers services personnalisés et à des avantages Peek & Cloppenburg INSIDER sur mesure (par exemple, des réductions, des jeux-concours, des événements, des bons d'achat). Dans le cadre de la communication du programme, vous recevrez également des recommandations et des offres adaptées à vos intérêts et à vos préférences.

4.2 Conformément à l'objectif du programme Peek & Cloppenburg INSIDER, vos données sont gérées, mises à jour et utilisées conjointement par nous et les partenaires du programme. C'est pourquoi nous créons un compte de points centralisé pour vous. Si vous enregistrez votre carte client Peek & Cloppenburg INSIDER dans votre compte client, celui-ci sera fusionné avec votre compte de points pendant toute la durée de l'enregistrement. Vous pourrez ainsi utiliser votre compte client pour gérer votre compte de points. Les données client enregistrées dans votre compte client et les données client futures seront prises en compte lors de la création **de** votre **profil client** unique. À partir des données gérées dans le compte de points, nous évaluons vos intérêts et préférences probables et les regroupons sous la forme d'un **profil client** uniforme. Ce profil client constitue pour nous et les partenaires du programme la base de la **personnalisation** dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER.

Vous trouverez de plus amples informations sur la personnalisation dans la déclaration de confidentialité du programme Peek & Cloppenburg INSIDER. Vous trouverez des informations sur l'utilisation de votre profil client par les partenaires du programme dans leurs propres déclarations de confidentialité.

4.3 Dans le cadre de **la communication relative au programme**, nous vous informons **régulièrement** par e-mail de l'état actuel de votre participation, par exemple votre **solde de points**, votre **niveau de statut** et des informations personnalisées sur **les avantages Peek & Cloppenburg INSIDER** actuels**.** Vous pouvez également trouver votre solde de points sur votre ticket de caisse lors de chaque achat dans le magasin d'un partenaire du programme et appeler le service clientèle.

4.4 **La newsletter Peek & Cloppenburg INSIDER**, qui est une offre optionnelle et supplémentaire, fait également partie de la communication relative au programme. La newsletter Peek & Cloppenburg INSIDER contient des informations personnalisées sur les prestations du programme, les avantages Peek & Cloppenburg INSIDER des partenaires du programme, les annonces de modifications, les compléments et d'autres thèmes pouvant être pertinents pour votre participation. Afin de pouvoir élargir et développer nos offres en fonction de vos besoins et obtenir des informations sur vos intérêts et besoins actuels, la newsletter Peek & Cloppenburg INSIDER peut également contenir, à intervalles irréguliers, des invitations à participer (facultativement) à des enquêtes de satisfaction et autres enquêtes clients. **Pour recevoir la newsletter Peek & Cloppenburg INSIDER, qui est facultative, nous avons besoin de votre consentement. Toutefois, si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter Peek & Cloppenburg INSIDER, vous pouvez vous désabonner à tout moment.** Veuillez noter que vous bénéficierez alors peut-être de moins d'avantages Peek & Cloppenburg INSIDER et d'une personnalisation moins précise.

## 5. Quelles sont les conditions applicables aux avantages Peek & Cloppenburg INSIDER ?

5.1 Les avantages Peek & Cloppenburg INSIDER sont des offres proposées par l'exploitant du programme, un partenaire du programme ou un partenaire de coopération (prestataire). Le contenu et les conditions de l'avantage sont déterminés de manière indépendante par le prestataire concerné dans ses propres conditions générales (selon le type d'avantage, celles-ci peuvent également être désignées comme conditions de promotion, de jeu-concours ou d'utilisation). Ces conditions générales du prestataire concerné complètent alors les présentes conditions de participation ; en cas de contradiction, les conditions générales du prestataire prévalent. Les conditions générales du prestataire vous seront communiquées séparément dans le cadre de la communication relative au programme et votre consentement sera demandé séparément. Les conditions générales du prestataire ne font pas partie intégrante des présentes conditions de participation et peuvent être modifiées à tout moment par le prestataire avec effet pour l'avenir.

5.2 Pour pouvoir bénéficier des prestations du programme et des avantages Peek & Cloppenburg INSIDER auprès des partenaires du programme, vous devez vous identifier en présentant votre carte client Peek & Cloppenburg INSIDER. Nous vous envoyons une **carte client Peek & Cloppenburg INSID**ER sous forme numérique par e-mail. Vous pouvez enregistrer votre carte client Peek & Cloppenburg INSIDER dans votre compte client (sous forme de numéro de carte ou d'identifiant similaire). Si cette option est proposée, vous pouvez également demander une carte client Peek & Cloppenburg INSIDER physique. La carte client Peek & Cloppenburg INSIDER physique est la propriété de l'exploitant du programme.

5.3 Il n'existe aucun droit à des offres pour certains avantages Peek & Cloppenburg INSIDER. Sont exclues de cette disposition les offres d'avantages Peek & Cloppenburg INSIDER proposées directement à un participant. Celles-ci sont valables uniquement pour le participant et ne sont pas transmissibles.

5.4 Vous trouverez un aperçu des avantages Peek & Cloppenburg INSIDER actuels et les conditions générales des prestataires concernés en ligne auprès des partenaires du programme, par exemple sur https://www.peek-cloppenburg.ch/de/insider.

**6. Conditions relatives aux points Peek & Cloppenburg INSIDER**

6.1 Les dispositions suivantes s'appliquent en complément du point 5 pour la collecte des points Peek & Cloppenburg INSIDER. Si les conditions générales d'un prestataire stipulent autre chose concernant l'octroi d'avantages (cf. point 5), les dispositions du prestataire prévalent.

- Les achats de chèques-cadeaux, d'emballages cadeaux, de prestations de l'atelier de retouche, les frais d'expédition, les sacs, les valises et les bons d'achat pour articles de toilette ne donnent pas droit à des points.
- Les points Peek & Cloppenburg INSIDER collectés lors d'achats dans les magasins sont généralement crédités sur votre compte de points après deux (2) jours calendrier.
- Si, dans le cadre d'un retour, d'un échange ou d'une restitution d'un produit que vous avez acheté et pour lequel des points Peek & Cloppenburg INSIDER ont déjà été crédités sur votre compte de points, le prix d'achat ou une partie de celui-ci est remboursé, le nombre de points crédités est déduit de votre compte de points en fonction du montant du remboursement.

6.2 Les dispositions suivantes s'appliquent en complément du point 5 pour l'utilisation des points Peek & Cloppenburg INSIDER. Si les conditions générales d'un fournisseur stipulent autre chose concernant l'octroi d'avantages (cf. point 5), les dispositions du fournisseur prévalent.

- Si au moins deux cents (200) points Peek & Cloppenburg INSIDER sont crédités sur votre compte de points, vous pouvez à tout moment demander à notre service clientèle de vous créditer les points Peek & Cloppenburg INSIDER ou d'en convertir une partie en bonus.
- Vos points Peek & Cloppenburg INSIDER accumulés sont automatiquement convertis en bonus au moins une fois par année civile si vous n'avez pas encore initié la conversion.
- Que vous les utilisiez vous-même ou qu'ils soient utilisés automatiquement, les points Peek & Cloppenburg INSIDER sont valables comme suit : pour cinquante (50) points, vous recevez un bonus de cinquante (50) centimes suisses (CHF 0,50). Ce bonus sera automatiquement pris en compte sous forme de réduction lors de votre prochain achat dans les magasins participants au programme. La remise automatique peut vous être accordée si vous vous êtes assuré avant le début du processus de paiement que les informations nécessaires figurent bien sur votre carte client.
- Le paiement en espèces des points Peek & Cloppenburg INSIDER ou du bonus converti est exclu.

## 7. Obligations du participant, blocage du compte

7.1 Vous devez nous communiquer immédiatement toute modification de vos données de participant, par exemple en mettant à jour votre compte client.

7.2 Il est interdit de permettre à des tiers d'utiliser votre carte client Peek & Cloppenburg INSIDER. Toute utilisation de votre carte client Peek & Cloppenburg INSIDER par des tiers vous sera imputée. Il en va de même pour le transfert ou la perte des données d'accès à un compte client combiné. En cas de perte de la carte client Peek & Cloppenburg INSIDER ou de suspicion d'utilisation abusive de votre compte client combiné, vous devez en informer immédiatement le service clientèle et modifier les données d'accès au compte client dans la mesure du possible.

7.3 La carte client Peek & Cloppenburg INSIDER et/ou le compte de points peuvent être bloqués dans les cas suivants : (1) accès au compte ou utilisation de la carte par des tiers, (2) violation des présentes conditions de participation ou des conditions générales d'un fournisseur pour l'octroi d'avantages (voir point 5.1), (3) violation des lois en vigueur. Il en va de même en cas de suspicion fondée d'un cas relevant des points (1), (2) ou (3). L'exploitant du programme se réserve en outre le droit de clôturer définitivement un compte de points bloqué depuis au moins douze (12) mois et de supprimer les données associées (notamment les informations relatives au niveau et au solde de points) dans le respect des délais de conservation légaux.

7.4 En cas de blocage, l'exploitant du programme informera le participant du motif, de la durée et, le cas échéant, des mesures à prendre pour débloquer le compte. Le participant sera informé au moins trente (30) jours à l'avance de la fermeture définitive d'un compte de points bloqué conformément au point 7.3. Cela suppose qu'une adresse e-mail valide soit enregistrée dans le compte de points et/ou le compte client. En cas d'adresse e-mail invalide, l'exploitant du programme n'est pas tenu de rechercher ou d'utiliser d'autres canaux de contact.

## 8. Droit applicable et règlement des litiges

8.1 Les présentes conditions de participation sont soumises au droit suisse, à l'exclusion des règles de droit international privé.

## 9. Modifications

9.1 Toute modification du programme Peek & Cloppenburg INSIDER ou des présentes conditions de participation vous sera communiquée à l'avance par e-mail. Les modifications sont considérées comme acceptées si vous ne vous y opposez pas par écrit dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la notification. L'exploitant du programme vous informera à nouveau séparément de cette conséquence dans la notification des modifications ou des compléments apportés aux conditions de participation. En cas de refus, l'exploitant du programme peut mettre fin à votre participation par résiliation ordinaire (voir point 10.1).

9.2 L'exploitant du programme est en droit de transférer tout ou partie de ses droits et obligations découlant du présent contrat de participation à un tiers avec un préavis de quatre (4) semaines. Dans ce cas, le participant est en droit de résilier le contrat de participation.

## 10. Fin de la participation

10.1 Vous pouvez résilier votre participation à tout moment sans préavis par écrit, par exemple par e-mail. L'exploitant du programme se réserve le droit de mettre fin à votre participation avec un préavis de quatre (4) semaines.

10.2 Indépendamment de ce qui précède et en complément, votre participation au programme Peek & Cloppenburg INSIDER prend fin automatiquement et sans autre notification de la part de l'exploitant du programme dès qu'aucune activité sous forme d'achat avec utilisation de la carte client n'a eu lieu pendant une période ininterrompue de deux (2) ans et que vous n'êtes pas joignable par voie numérique en raison de l'absence d'une adresse e-mail validée ou valide (mention obligatoire) dans vos données de participant. Si une adresse e-mail non valide est fournie (voir les informations obligatoires aux points 3.2 et 7.1), l'exploitant du programme n'est pas tenu de mener des investigations ou d'utiliser d'autres moyens de contact pour vous informer de la résiliation de votre participation ou des inconvénients qui en découlent.

10.3 Le droit des deux parties à une résiliation extraordinaire pour motif grave reste inchangé. Un motif grave de la part de l'exploitant du programme existe notamment lorsqu'un participant s'est vu interdire l'accès à un partenaire du programme dans l'exercice de son droit de propriété.

10.4 En cas de résiliation ordinaire par un participant ou de résiliation extraordinaire par l'exploitant du programme, le participant est en droit, dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin du contrat, de demander à l'exploitant du programme la conversion des points qui lui ont été crédités au moment de la prise d'effet de la résiliation en un bonus qu'il pourra utiliser (sous forme de bon d'achat) à la fin de sa participation, conformément aux conditions d'utilisation.

10.5 Le niveau de statut du participant expire à la fin du contrat. Les points qui n'ont pas été convertis en bonus expirent à la fin de la période mentionnée au point 10.4.

## 11. Responsabilité

11.1 L'exploitant du programme est responsable sans limitation en cas de faute intentionnelle et de négligence grave, ainsi qu'en cas de dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en cas de garanties.

11.2 En cas de négligence légère, l'exploitant du programme n'est responsable qu'en cas de violation d'une obligation contractuelle essentielle. Une obligation contractuelle essentielle au sens précité est une obligation dont l'exécution est indispensable à l'exécution du contrat et à laquelle le participant peut donc régulièrement se fier, comme notamment la mise à disposition de l'accès au compte de points, la mise en œuvre des éléments essentiels du programme conformément à la description ou la garantie de l'intégrité des données des participants. Dans ce cas, la responsabilité est limitée aux dommages typiques et prévisibles au moment de la conclusion du contrat. Cette limitation de responsabilité s'applique également aux employés, représentants et auxiliaires d'exécution de l'exploitant du programme.

11.3 Toute autre responsabilité de l'exploitant du programme est exclue.

**Déclaration de confidentialité du programme INSIDER de Peek & Cloppenburg**

Statut : 10.2025

Dans la présente déclaration de confidentialité, nous expliquons **pourquoi** et **comment** nous traitons les données personnelles dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER et **quels** sont vos **droits** à cet égard.

Veuillez noter que certaines prestations du programme (telles que certaines prestations individuelles et avantages Peek & Cloppenburg INSIDER) et certains services (tels que les boutiques en ligne et les applications des partenaires du programme) peuvent être soumis à des politiques de confidentialité distinctes, en plus de la présente déclaration de confidentialité.

## 1. Qui est responsable de la protection des données?

L'exploitant du programme et les partenaires du programme sont conjointement responsables du traitement de vos données personnelles dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER. L'exploitant du programme est JC New Retail AG, Innere Güterstrasse 2, CH-6300 Zoug (veuillez envoyer votre courrier à JC New Retail AG, Case postale, CH-6302 Zoug). Une liste actualisée des partenaires du programme est mise à votre disposition en ligne par nos partenaires (par exemple sur https://www.peek-cloppenburg.ch/de/insider, dans la rubrique Peek & Cloppenburg INSIDER). Vous serez informé des nouveaux partenaires du programme au moins quatre (4) semaines avant leur intégration au programme dans le cadre de la communication relative au programme.

Les termes « nous » ou « notre » désignent les entreprises responsables, à savoir l'opérateur du programme susmentionné et les entreprises partenaires actuelles en tant que responsables. Nous avons conclu un accord de contrôle conjoint conformément à l'article 26 du règlement général sur la protection des données, n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Vous trouverez les principaux éléments de cet accord dans la présente déclaration de confidentialité, en particulier au point 5.

Pour toute question relative à la protection des données dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER et pour exercer vos droits en tant que personne concernée, vous pouvez contacter le responsable de la protection des données à l'adresse e-mail suivante: datenschutz@insider-services.de ou son représentant dans l'UE : Fashion ID GmbH & Co KG, à l'attention du délégué à la protection des données de Fashion ID GmbH & Co KG, Berliner Allee 2, D-40212 Düsseldorf. Vous pouvez également vous adresser à un partenaire du programme, qui transmettra votre demande à l'exploitant du programme ou à un autre partenaire du programme. Les coordonnées du service chargé de la protection des données ou du délégué à la protection des données des partenaires du programme sont mises à disposition en ligne par les partenaires du programme (par exemple https://www.peek-cloppenburg.ch/de/insider (voir liste ci-dessus).

## 2. Quelles sont les données traitées?

Nous traitons les catégories suivantes de données à caractère personnel:

a) Données des participants : vos coordonnées (telles que votre nom, votre adresse et votre adresse e-mail), vos identifiants de carte client et de compte de points (par exemple, votre numéro de carte), vos documents contractuels (par exemple, la date d'inscription et le contenu du contrat), vos déclarations relatives au contrat (par exemple, vos consentements), le statut de votre carte/compte (en cas de blocage de la carte/du compte).

b) Données de transaction: il s'agit des données générées lorsque vous utilisez votre carte client Peek & Cloppenburg INSIDER ou lorsque vous profitez des avantages Peek & Cloppenburg INSIDER et d'autres prestations du programme réservées aux participants. Il s'agit notamment d'informations sur (i) vos achats auprès des partenaires du programme (panier, article acheté et données de vente, mode de paiement, numéro de client, date et lieu de l'achat, remises et coupons éventuellement utilisés), (ii) l'achat et l'utilisation de bons d'achat et (iii) votre participation au programme Peek & Cloppenburg INSIDER (par exemple, les avantages accordés dans le cadre d'offres promotionnelles et de remises avec les partenaires du programme), iv.) d'autres informations sur votre compte de points, telles que les mouvements de compte (crédits, déductions de points), le solde de points, le niveau de statut.

c) Données du compte client: si vous enregistrez votre carte Peek & Cloppenburg INSIDER dans votre compte client sur le site web du programme Peek & Cloppenburg INSIDER ou si vous demandez un compte client lors de votre inscription au programme Peek & Cloppenburg INSIDER, le compte client sera fusionné avec votre compte de points. Vous pouvez ensuite accéder à votre compte de points via votre compte client. L'exploitant du programme a accès aux données enregistrées dans votre compte client. Il s'agit par exemple de l'historique de vos commandes, de vos listes de souhaits et de vos préférences dans la boutique en ligne d'un partenaire du programme. Selon que vous utilisez ou non les services et offres en ligne et dans les magasins des partenaires du programme, d'autres données peuvent également être associées à votre compte client, par exemple des informations sur votre utilisation en ligne (notamment à l'aide de cookies d'analyse et de statistiques) ainsi que des données relatives aux services et à la communication (par exemple, données de réservation pour le personal shopping, contenu des conseils, communication avec le service clientèle, réponses aux enquêtes clients, évaluations de produits). Sont toutefois exclues les données relatives aux paiements et à la solvabilité, qui sont collectées et traitées séparément par un partenaire du programme. Vous trouverez des informations détaillées (y compris les conditions dans lesquelles les données pertinentes sont collectées par un partenaire du programme et, le cas échéant, transmises à l'exploitant du programme) dans la déclaration de confidentialité correspondante du partenaire du programme.

d) Données d'interaction: si vous vous inscrivez à la newsletter optionnelle Peek & Cloppenburg INSIDER ou si vous recevez des communications relatives au programme (ou tout autre service en ligne futur de l'exploitant du programme), vos données d'utilisation collectées automatiquement sont utilisées pour déterminer comment vous utilisez ce service en ligne. Selon le type de service en ligne, cela comprend, outre votre adresse IP et d'autres informations relatives à votre appareil, la date et l'heure de l'accès, ainsi que des informations telles que la version de l'application, le type et la version du navigateur, le système d'exploitation, le comportement d'ouverture et de clic dans la newsletter, le cas échéant les cookies et technologies similaires (par exemple pour l'identification de la session, la mesure de l'audience et, le cas échéant, le suivi des préférences). Pour plus de détails, veuillez consulter la déclaration de confidentialité du service en ligne concerné. La déclaration de confidentialité de la newsletter Peek & Cloppenburg INSIDER est disponible à voir point 0.

e) Communication avec les clients: informations sur la date et le contenu des demandes, la description de la tâche résultant d'une demande, le statut de la tâche, la date d'exécution de la tâche, les e-mails, la correspondance, les historiques de chat.

## 3. Pourquoi mes données sont-elles traitées?

Nous traitons vos données afin de vous permettre de participer au programme Peek & Cloppenburg INSIDER. Les finalités concrètes du traitement résultent donc des prestations contractuellement convenues entre vous et l'exploitant du programme et, le cas échéant, les partenaires du programme dans les conditions de participation au programme Peek & Cloppenburg INSIDER ainsi que, le cas échéant, dans d'autres conditions particulières relatives aux avantages Peek & Cloppenburg INSIDER (« **prestations du programme** »).

### 3.1 Compte de points et profil client

Nous créons votre compte de points personnel (« **compte de** points ») sur la base de vos données d'inscription. Le compte de points sert à consolider, gérer et utiliser toutes les données pertinentes pour votre participation à un endroit centralisé. Les mêmes informations sont mises à la disposition de tous les partenaires du programme. À cette fin, non seulement les données issues du programme Peek & Cloppenburg INSIDER sont regroupées, mais également, si vous utilisez les services correspondants, les données issues d'autres offres et prestations des partenaires du programme. Pour plus de détails sur ces données et leur traitement par les partenaires du programme, veuillez consulter la déclaration de confidentialité du partenaire concerné.

Afin de pouvoir fournir des services personnalisés, une analyse complète des données enregistrées dans le compte de points est effectuée. Cette analyse ne porte pas uniquement sur les données collectées dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER, mais également, si vous les utilisez, sur d'autres offres et prestations des partenaires du programme.

Le résultat de cette analyse est votre profil client individuel, qui est continuellement mis à jour. Il reflète vos intérêts, vos besoins et vos préférences en matière de produits et services proposés par les partenaires du programme et permet à tous les partenaires du programme de vous fournir des services ciblés et uniformes, adaptés à vos besoins. Les données sont regroupées en fonction des services que vous utilisez réellement.

Pour ce traitement des données en rapport avec votre compte de points, les catégories de données à caractère personnel suivantes sont traitées : données de transaction, données de compte client, données d'interaction, données de participant, communication avec le client. Dans la mesure où ces données sont obtenues par le partenaire du programme, cela ne s'applique que si les conditions énoncées dans la déclaration de confidentialité du partenaire du programme concerné sont remplies (par exemple, votre consentement).

Le traitement des données décrit aux points 3.2, 3.3 et 3.4 est également regroupé dans le compte de points et pris en compte pour l'analyse client et le profilage. Ces opérations de traitement des données à caractère personnel n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 22 du RGPD ou de l'article 21 de la loi suisse sur la protection des données (LPD).

Ce traitement sert à l'exécution du contrat, qui prévoit que le programme Peek & Cloppenburg INSIDER est adapté aux intérêts des participants dans tous les domaines du programme et chez tous les partenaires du programme sur la base d'un profil client individuel uniforme.

Nous utilisons également vos données pour détecter les violations des conditions de participation de Peek & Cloppenburg INSIDER ainsi que les tentatives de fraude et autres attaques

liées à votre compte de points et pour y réagir de manière appropriée (par exemple en bloquant votre compte à titre préventif ou en publiant des consignes de sécurité).

La base juridique du traitement des données décrit ci-dessus est l'art. 6, al. 1, let. b du RGPD, qui signifie que le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie.

### 3.2 Avantages de Peek & Cloppenburg INSIDER

Lors de la réalisation de campagnes visant à accorder des avantages Peek & Cloppenburg INSIDER, tels que des concours, des jeux-concours ou des événements clients, des données issues des catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées : données des participants, communication avec les clients.

Le traitement des données est effectué, par exemple, pour vérifier l'éligibilité, pour organiser des concours ou des évaluations dans le cadre du concours, pour informer les gagnants et pour distribuer les prix. La mise en œuvre de ces campagnes fait partie intégrante du contrat de participation au programme Peek & Cloppenburg INSIDER. La base juridique du traitement des données dans ce contexte est l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD, selon lequel le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie. Vous trouverez de plus amples informations dans la déclaration de confidentialité applicable à l'avantage Peek & Cloppenburg INSIDER concerné.

### 3.3 Communication relative au programme

Nous utilisons vos données de participant et votre profil client pour vous communiquer des informations sur le programme. Vous recevrez donc régulièrement des informations sur votre participation par e-mail (modifications du programme, niveau de points, recommandations de produits, avantages Peek & Cloppenburg INSIDER).

Si vous le souhaitez et sous réserve de votre consentement, vous recevrez la newsletter personnalisée Peek & Cloppenburg INSIDER. La newsletter Peek & Cloppenburg INSIDER est pseudonymisée. Nous traitons également le type d'appareil que vous utilisez et plaçons un pixel de suivi dans chaque newsletter afin de savoir combien de personnes ont déjà ouvert le contenu de notre newsletter. Nous enregistrons également quand vous lisez nos newsletters, sur quels liens vous cliquez et en déduisons vos intérêts personnels. À cette fin, nous relions également ces données d'interaction à vos données de transaction et d'abonnement. Nous utilisons les données ainsi obtenues pour créer un profil d'utilisateur afin d'adapter la newsletter à vos intérêts individuels. Le profil d'utilisateur est également pris en compte lors de la création de votre profil client. La réception de la newsletter Peek & Cloppenburg INSIDER fait partie des prestations du programme Peek & Cloppenburg INSIDER. La base juridique du traitement susmentionné est l'article 6, paragraphe 1, points a) et b) du RGPD ; vous acceptez de recevoir la newsletter Peek & Cloppenburg INSIDER facultative et le traitement des données est nécessaire à l'exécution du contrat auquel vous êtes partie.

### 3.4 Service client

Lorsque vous contactez notre service clientèle, nous traitons vos données personnelles afin de traiter votre demande. À cette fin, nous traitons les données des catégories suivantes : données d'abonnement, communication avec les clients. Si cela est nécessaire pour traiter votre demande, des données d'autres catégories peuvent également être traitées. Nous pouvons également transmettre vos données à un partenaire du programme ou à d'autres tiers si cela est nécessaire pour un traitement approprié.

La base juridique de ce traitement des données est l'art. 6, al. 1, let. b du RGPD (dans la mesure où le traitement est nécessaire à l'exécution en bonne et due forme de votre participation) et/ou

l'art. 6, al. 1, let. f du RGPD (sur la base de notre intérêt légitime à traiter et répondre de manière appropriée aux demandes de service des participants).

3.5 Publicité en dehors du programme Peek & Cloppenburg INSIDER

Les données collectées dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER peuvent également être utilisées en dehors des services en ligne de l'exploitant du programme et des partenaires du programme (par exemple sur des sites web tiers et dans le cadre des réseaux sociaux) à des fins de publicité en ligne si vous avez donné votre consentement à l'exploitant du programme ou à un partenaire du programme conformément à l'art. 6, al. 1, let. a du RGPD, par exemple dans le cadre du consentement à l'utilisation de cookies ou de technologies similaires à des fins d'analyse et de marketing. Sur la base de votre consentement, vous recevrez, sur la base de votre profil client Peek & Cloppenburg INSIDER actuel, de la publicité en ligne personnalisée pour le programme Peek & Cloppenburg INSIDER, même en dehors des services en ligne de l'exploitant du programme ou du partenaire du programme. Vous trouverez de plus amples informations dans les déclarations de confidentialité des services en ligne que vous utilisez.

3.6 Développement du programme, analyses de marché, segmentation de la clientèle

L'un de nos objectifs principaux est d'améliorer en permanence le programme Peek & Cloppenburg INSIDER et de cibler précisément nos clients. Nous analysons donc l'utilisation du programme afin de mieux comprendre les besoins des clients, les tendances du marché et les possibilités d'optimisation. En outre, nous classons les clients dans différents segments (groupes cibles) en fonction de leur profil afin de leur offrir une expérience sur mesure et des avantages personnalisés.

Dans la mesure où une segmentation est effectuée dans le cadre du profil client à des fins de personnalisation, celle-ci sert à l'exécution du contrat, qui prévoit que le programme de fidélisation soit adapté individuellement aux intérêts des participants. La base juridique est l'art. 6, al. 1, let. b du RGPD, qui signifie que le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie.

Par ailleurs, nous utilisons vos données uniquement sous forme anonymisée (agrégée) ou pseudonymisée, ce qui rend impossible toute identification de votre personne. En optimisant et en développant le programme Peek & Cloppenburg INSIDER, nous souhaitons améliorer et renforcer les relations avec nos clients. Il s'agit là d'un intérêt légitime du gestionnaire du programme et des partenaires du programme. La base juridique de ces traitements de données à caractère personnel est l'article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD, selon lequel le traitement est nécessaire pour la sauvegarde des intérêts légitimes du responsable du traitement.

## 4. Prévention de la fraude et sécurité informatique

Les données collectées dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER sont également traitées afin de détecter et de prévenir les attaques et les perturbations qui menacent le bon déroulement ou la sécurité du programme Peek & Cloppenburg INSIDER ou qui visent à empêcher le bon déroulement du programme. La base juridique est l'art. 6, al. 1, let. f du RGPD, car nous et nos partenaires du programme avons un intérêt légitime à ce que le programme se déroule sans perturbation et en toute sécurité.

## 5. Responsabilité conjointe (art. 26 du RGPD)

Le responsable du traitement dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER est généralement le gestionnaire du programme et ses partenaires. L'exploitant du programme est

principalement responsable de la mise à disposition technique et de l'administration du compte de points ainsi que de la création du profil client. Si vous enregistrez votre carte Peek & Cloppenburg INSIDER dans votre compte client afin que votre compte de points et votre compte client soient fusionnés, l'exploitant du programme est également responsable de la gestion de votre compte client (fusionné) pendant toute la durée de la fusion. Cela comprend notamment la tâche d'attribuer à l'autre compte les données modifiées ou actualisées de votre compte de points ou de votre compte client dans la mesure décrite au point 3.1, afin de permettre un profil client uniforme et actualisé pendant toute la durée du programme.

Les partenaires du programme sont principalement responsables de l'obtention des données de transaction, de leur transmission à l'exploitant du programme et du traitement des données dans le cadre de campagnes promotionnelles individuelles. La personne responsable du respect des obligations d'information prévues aux articles 13 et 14 du RGPD et/ou aux articles 19 et 20 de la DSG est celle qui est chargée de la collecte des données à caractère personnel dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER. Pour exercer vos droits en tant que personne concernée, vous pouvez généralement vous adresser à l'exploitant du programme ou aux partenaires du programme. Toutefois, l'exploitant du programme est l'interlocuteur central pour toutes les questions relatives à la législation sur la protection des données. L'exploitant du programme et les partenaires du programme se sont engagés à respecter des normes communes en matière de mesures techniques et organisationnelles, d'implication des sous-traitants et de transfert de données vers des pays hors de l'UE. L'exploitant du programme et les partenaires du programme collaborent étroitement sur les questions relatives à la protection des données. Toutes les questions relatives à la protection des données dans le cadre du programme Peek & Cloppenburg INSIDER sont communiquées et coordonnées entre eux.

## 6. Durée de conservation

Nous traitons vos données aussi longtemps que nécessaire pour remplir nos obligations contractuelles et légales ou jusqu'à ce que vous révoquiez votre consentement. Nous attirons votre attention sur le fait que la participation au programme de carte client et le stockage de vos données qui y est associé sont en principe illimités jusqu'à la résiliation, la fermeture définitive de votre compte de points (bloqué) ou la fin du programme. Dès que la finalité pour laquelle vos données ont été collectées n'est plus valable, elles sont supprimées, sauf si leur conservation est nécessaire pour respecter les délais de conservation prévus par le droit commercial et fiscal. Dans ce dernier cas, la base juridique du traitement est l'art. 6, al. 1, let. c du RGPD, selon lequel le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle nous sommes soumis.

## 7. Destinataires et pays tiers

**Les données ne sont transmises à des tiers qui ne sont pas partenaires ou exploitants du programme qu'avec votre consentement préalable ou dans le cadre d'un traitement de commande conformément à l'art. 28 du RGPD et/ou à l'art. 9 de la DSG à des prestataires de services soigneusement sélectionnés et soumis à des instructions, tels que des centres de données, des imprimeries, des lettres shops ou des prestataires de services informatiques. Dans le cadre du traitement des commandes, des données peuvent être transférées à des destinataires situés dans des pays hors de Suisse, de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (pays tiers). Dans ce cas, en l'absence d'une décision d'adéquation de l'UE et/ou si le Conseil fédéral suisse a constaté que ces pays garantissent un niveau de protection adéquat, nous avons prévu des garanties appropriées conformément aux dispositions légales afin de garantir la protection des données personnelles. Pour toute question complémentaire à ce sujet, veuillez nous contacter à l'adresse e-mail suivante :datenschutz@insider-services.de ou via notre représentant dans l'UE : Fashion ID GmbH &**

**Co KG, à l'attention du délégué à la protection des données de Fashion ID GmbH & Co KG, Berliner Allee 2, D-40212 Düsseldorf. En outre, le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire dans certains cas pour remplir une obligation légale à laquelle nous sommes soumis (comme indiqué à l'article 6, paragraphe 1, point c) du RGPD). Dans ces cas, nous sommes légalement tenus de mettre les données à caractère personnel à la disposition des autorités compétentes.**

## 8. Obligation de fournir des données

**Vous n'êtes pas légalement tenu de nous fournir des données à caractère personnel. Toutefois, sans la fourniture des informations obligatoires (dans la mesure où le partenaire du programme concerné ne propose cette offre qu'aux participants au programme Peek & Cloppenburg INSIDER), vous ne pouvez pas participer au programme Peek & Cloppenburg INSIDER ni créer un compte client.**

## 9. Révocation du consentement

Vous pouvez à tout moment révoquer votre consentement, en tout ou en partie, pour des finalités de traitement spécifiques, avec effet pour l'avenir, auprès de l'exploitant du programme ou d'un partenaire du programme par écrit (à l'adresse de la représentation de JC New Retail AG dans l'Union : Fashion ID GmbH & Co. KG, Berliner Allee 2, D-40212 Düsseldorf) ou par voie électronique (par e-mail à kontakt@insider-services.de ou, en ce qui concerne le consentement à l'envoi de newsletters, en cliquant sur le lien de désabonnement figurant dans les newsletters). La licéité du traitement déjà effectué et du traitement reposant sur une autre base juridique (par exemple s'il repose sur notre intérêt légitime ou si le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat) n'en est pas affectée. La révocation de votre consentement à recevoir des newsletters conformément au point 3.3 de la présente déclaration de confidentialité n'exclut pas votre participation au programme Peek & Cloppenburg INSIDER. Veuillez toutefois noter que les avantages individuels ne seront disponibles que par courrier postal ou électronique.

## 10. Opposition au traitement

**Vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement fondé sur notre intérêt légitime conformément à l'art. 6, al. 1, let. f du RGPD pour des raisons tenant à votre situation particulière. Si vos données à caractère personnel sont traitées à des fins de prospection directe, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel vous concernant à des fins de prospection directe. Si vous vous opposez à la publicité directe, vous pouvez continuer à participer au programme Peek & Cloppenburg INSIDER.**

## 11. Vos autres droits en tant que personne concernée

Conformément aux lois applicables en matière de protection des données, vous disposez de plusieurs droits concernant vos données personnelles. Il s'agit notamment du droit d'accès à vos données (art. 15 RGPD et/ou art. 25 LPD), du droit de rectification des données inexactes ou incomplètes (art. 16 RGPD et/ou art. 32 LPD), le droit à la suppression de vos données (art. 17 RGPD et/ou art. 32 LPD) et le droit à la limitation du traitement (art. 18 RGPD et/ou art. 32 LPD). En outre, vous avez le droit à la portabilité des données (art. 20 RGPD et/ou art. 28 LPD) et le droit de vous opposer à tout moment au traitement (art. 21 RGPD et/ou art. 32 LPD) ou de retirer votre consentement.

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente en matière de protection des données concernant le traitement de vos données personnelles. En Suisse, vous pouvez utiliser le formulaire de notification correspondant du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).